

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

Bureau des Procédures d'Intérêt Public

**AVIS D'OUVERTURE**  
**D'ENQUÊTES PUBLIQUES**

Le projet envisagé par la commune de SAINT-SÉBASTIEN en vue de la mise en valeur du site de « Vaussujean », sur le territoire de cette commune sera soumis à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à une enquête parcellaire qui auront lieu pendant dix-neuf jours, du lundi 18 janvier 2016 au vendredi 5 février 2016 inclus.

Les pièces des dossiers correspondants à ces enquêtes seront déposées au secrétariat de la mairie de SAINT-SÉBASTIEN :

- pour consultation, aux heures habituelles d'ouverture au public de cette mairie, soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. ;
- et pour consignation des observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet et déposés en mairie de SAINT-SÉBASTIEN.

Pendant la durée de ces enquêtes et avant leur clôture, le public pourra également formuler ses observations par écrit, et les adresser à la mairie de SAINT-SÉBASTIEN, à l'intention du commissaire enquêteur, lequel les visera et les annexera aux registres d'enquête correspondants.

M. Michel DUPEUX, exploitant agricole en retraite, a été désigné par Mme le Vice-Président du Tribunal Administratif de LIMOGES en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire ces enquêtes. En cas d'empêchement, il sera remplacé, jusqu'au terme de la procédure, par M. Jean-Louis PAUL, inspecteur de l'Education Nationale en retraite, désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui se tiendront en mairie de SAINT-SÉBASTIEN et ont été fixées de la façon suivante, :

. lundi 18 janvier 2016,	de 9 h. à 12 h.
. mercredi 27 janvier 2016,	de 14 h. à 17 h.
. et vendredi 5 février 2016	de 14 h. à 17 h.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au regard de la déclaration d'utilité publique de l'opération seront déposées en mairie de SAINT-SÉBASTIEN ainsi qu'à la Préfecture de la Creuse - Bureau des Procédures d'Intérêt Public, où elles pourront être consultées par le public.

Toute personne intéressée pourra également demander communication, par écrit, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant au Préfet de la Creuse - Bureau des Procédures d'Intérêt Public, à GUÉRET.